

## ADDENDUM 1

## COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(résultant de la ScC-SC8)

## APERÇU DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES ÉQUIPES SPÉCIALES ÉTABLIS SOUS L'ÉGIDE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS ET DE SON COMITÉ DE SESSION

UNEP/CMS/COP15/Doc.16.2

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

Le Conseil scientifique a convenu que, s'il est souhaitable de créer des groupes de travail à durée limitée pour chaque période intersessions dans la mesure du possible, certains groupes de travail doivent commencer leurs travaux peu après les réunions de la COP, et pas seulement après que le Conseil scientifique les a créés pour une période intersessions spécifique, ce qui entraînerait un retard de plusieurs mois. Il a donc été suggéré que certains groupes de travail restent en place jusqu'à ce que le Comité de session détermine que leur travail est terminé, ou jusqu'à ce qu'un autre arrangement soit trouvé.

Le Conseil scientifique a donc convenu de modifier le mandat des groupes de travail suivants, créés sous l'égide du Comité de session du Conseil scientifique :

- a) Groupe de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices ;
- b) Groupe de travail sur les questions taxonomiques et nomenclaturales et sur les taxons susceptibles d'être inscrits ;
- c) Groupe de travail sur la mise à jour des listes d'espèces inscrites aux annexes de la CMS ;
- d) Groupe de travail sur la connectivité écologique ;
- e) Groupe de travail sur le pastoralisme.

Le texte suivant sera ajouté au mandat de ces groupes de travail par le Secrétariat, ou remplacera tout texte actuel concernant la durée des groupes de travail :

« Le groupe de travail restera en place jusqu'à ce que le Comité de session détermine que son travail est terminé, ou jusqu'à ce qu'un autre arrangement soit pris. »

Le mandat modifié des groupes de travail énumérés aux points a) à d) ci-dessus sera annexé au rapport de la réunion du ScC-SC8. Les modifications apportées au mandat du groupe de travail visé au point e) ci-dessus seront proposées dans le document révisé UNEP/CMS/COP15/Doc.28.6 *Pastoralisme*.